

Montréal. — 14 juillet 1894. Je publie, selon la promesse que j'en ai faite, trois grâces obtenues du bon Frère Didace. L'une de ces grâces m'est personnelle.

Dame OSCAR MIREAULT, rue Plessis 280

Montréal. — 11 septembre 1894. Mon mari ayant été involontairement la cause d'un accident survenu à un homme, nous étions passibles de payer les frais. Après avoir imploré en vain la clémence de la compagnie, je suis venue me recommander à vos bonnes prières. D'après vos conseils nous avons commencé une neuvaine au Saint Nom de Jésus avec l'invocation au bon Frère Didace et nous avons promis de faire publier dans la *Revue* le succès de notre affaire. A la suite de la neuvaine qui se terminait le 14 juillet, nous avons reçu la bonne nouvelle que la compagnie ne nous faisait payer aucun frais. Gloire au bon Frère Didace !

Lachute. -- 2 novembre 1894. Ayant obtenu une guérison par l'intercession du Frère Didace, j'en livre connaissance à la *Revue* afin qu'elle la publie pour la gloire de ce puissant Protecteur.

Dame CHS CHARLEBOIS.

Montréal. — 17 novembre 1894. Après trois neuvaines faites en l'honneur du Frère Didace d'après le conseil des Pères, nous avons obtenu trois grâces dont la dernière nous a paru miraculeuse. Il s'agissait de procurer un emploi à un père de famille qui en manquait depuis dix mois. Nous demandons à la *Revue* de se faire publiquement l'interprète de notre reconnaissance envers le Frère Didace.

Dame M. A. BAILLARGEON

Saint-Ferdinand. — 10 décembre 1894. Veuillez publier une grâce que j'ai obtenue par la médiation du bon Frère Didace. C'est lui que j'ai prié de s'entremettre pour moi devant N.-D. de Pitié et le Sacré-Cœur de Jésus.

UN TIERIAIRE.